

BUREAU

Séance du 11 mai 2023

Délibération BU_20230511_007

Convention de partenariat entre l'UGAP et le SDIS de l'INDRE, dans le cadre du groupement des SDIS de la Zone de défense et de sécurité OUEST

VOTE : Adopté par 3 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

2 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le projet de convention de partenariat définissant les modalités de satisfaction des besoins, par l'UGAP, du SDIS de l'Indre, dans le cadre du groupement des SDIS de la Zone de défense et de sécurité Ouest ;

Considérant l'intérêt pour le SDIS de bénéficier du partenariat entre la centrale d'achat UGAP et les SDIS de la Zone de défense et de sécurité Ouest ;

DECIDE :

Article unique. La convention de partenariat, ci-annexée, définissant les modalités de satisfaction des besoins, par l'UGAP, du SDIS de l'Indre, dans le cadre du groupement des SDIS de la Zone de défense et de sécurité Ouest est approuvée et le président du conseil d'administration, ou son représentant, est autorisé à la signer.

Marc FLEURET